



15ème législature

Question N° : 35992	De Mme Karine Lebon (Gauche démocrate et républicaine - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >outre-mer	Tête d'analyse >Fin de France ô et visibilité des outre-mer sur le réseau France télévisions	Analyse > Fin de France ô et visibilité des outre-mer sur le réseau France télévisions.
Question publiée au JO le : 02/02/2021 Réponse publiée au JO le : 07/09/2021 page : 6676		

Texte de la question

Mme Karine Lebon interroge Mme la ministre de la culture sur la disparition de la chaîne *France ô* et des conséquences qui en résultent sur la visibilité des outre-mer. Un engagement présidentiel avait été pris selon lequel la fin de *France ô* aurait comme contrepartie une plus grande visibilité des outre-mer sur les autres chaînes du service public. Autrement dit, la chaîne 19 devait être remplacée par des productions sur la 2, la 3, la 4 et la 5. Après plusieurs mois, les spectateurs comme les professionnels s'accordent pour constater que la visibilité attendue est toujours au stade de l'épiphénomène alors que les productions locales ne sont pas forcément valorisées. En effet, est considéré comme « programme ultramarin » un programme financé en partie par une antenne ultramarine ou encore si « une part substantielle de son contenu est tournée dans un territoire d'outre-mer ». Un épisode de *Capitaine Marleau* tourné en Guadeloupe devient-il un programme ultramarin ? Un bulletin météo consacré aux départements et collectivités d'outre-mer remplit-il la mission de visibilité prônée par France télévisions ? Tous les territoires, des Antilles au Pacifique en passant par La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon, auront-ils le même temps d'antenne ? Elle l'interroge sur les mesures qu'elle compte prendre et qui permettront véritablement d'avoir davantage d'outre-mer sur le réseau France télévisions, ce qui passe aussi nécessairement par une plus grande visibilité de ces territoires au quotidien.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture est très attaché à une plus grande contribution de la télévision publique à la visibilité des territoires ultramarins et à leur mise en valeur – ambition portée depuis 2018 et traduite, le 11 juillet 2019, par la signature du Pacte pour la visibilité des Outre-mer entre France Télévisions et les ministères de la culture et des Outre-mer. Composé de 25 engagements clairs et de 11 indicateurs chiffrés et mesurables, ce Pacte a pour objet de généraliser le « réflexe » outre-mer sur l'ensemble des antennes et programmes de France Télévisions. Un an après sa signature, l'ensemble des engagements pris par l'entreprise a été mis en œuvre, comme le comité de suivi du Pacte a pu le vérifier à l'occasion de ses réunions trimestrielles. À la suite du lancement, le 3 juin 2020, du portail numérique Outre-mer la 1ère, il a été mis fin le 4 août 2020 à la diffusion de France Ô, au bénéfice d'une visibilité accrue des Outre-mer sur l'ensemble des antennes de France Télévisions. Avec une part d'audience limitée à 0,3 %, France Ô n'apparaissait plus comme une offre adaptée. France Télévisions s'est ainsi dotée d'une organisation plus propice à l'intégration de la dimension ultramarine dans l'ensemble de ses offres. La place accordée aux programmes ultramarins sur les antennes nationales de l'entreprise a été renforcée, en particulier par un triplement du nombre de programmes ultramarins en première partie de soirée, une progression de près de 50 % du nombre de



sujets liés aux Outre-mer dans les grandes éditions nationales d'information et l'instauration de trois nouveaux rendez-vous réguliers sur France 3. Grâce à ces évolutions, 4,3 millions de Français regardent désormais chaque semaine au moins un programme ultramarin sur France 2, France 3 ou France 5, soit trois fois plus que la couverture auparavant permise par France Ô. Une nouvelle étape sera franchie d'ici la fin de l'année 2021 avec la signature d'un Pacte pour la visibilité des Outre-mer à l'échelle du secteur audiovisuel public, comme le prévoit la liste des chantiers communs prioritaires annexée aux projets de contrats d'objectifs et de moyens 2020-2022 signés le 12 mai dernier entre l'État et les entreprises audiovisuelles publiques.